

# **RESOLUTION GENERALE**

## **31ème CONGRES UD FO 64**

### **ORDIARP – 23 SEPTEMBRE 2022**

Réuni le 23 septembre 2022 à Ordiarp, le 31<sup>ème</sup> Congrès de l'Union Départementale des Syndicats FORCE OUVRIERE des Pyrénées-Atlantiques affirme que le principal préalable à l'action syndicale repose sur la liberté et l'indépendance syndicale. C'est pourquoi, il réaffirme son attachement à la Charte d'Amiens de 1906.

Notre indépendance totale vis-à-vis de l'Etat et du patronat exige l'abrogation des lois dites de représentativité. Ces lois constituent une atteinte à la liberté syndicale et de négociation, ainsi qu'à la hiérarchie des normes et du principe de faveur, pilier de notre édifice républicain en matière sociale.

Pour les mêmes raisons, le congrès exige l'abrogation des ordonnances Macron, de la loi travail et de la loi de transformation de la fonction publique qui réduisent le rôle et le nombre de représentants du personnel dans le privé et le public, avec la mise en place des CSE et des comités sociaux et la disparition des CHSCT.

#### **AUCUNE REVENDICATION MISE DE COTE AU NOM D'UN ETAT D'URGENCE PERMANENT**

Depuis plusieurs années, nous constatons une dérive continue qui, sous couvert « d'urgence sécuritaire » puis « d'urgence sanitaire », entrave voire interdit notre droit à négocier, à manifester et même à nous réunir.

Le congrès s'oppose à tout état d'urgence et exige le maintien total des libertés de circuler.

Le 31<sup>ème</sup> congrès de l'UD FO 64, en accord avec les résolutions du dernier Congrès Confédéral, réaffirme avec force que le patronat et le gouvernement doivent répondre aux revendications immédiates, notamment :

- L'augmentation générale des salaires, pensions, retraites et minimas sociaux ;
- L'augmentation du SMIC à hauteur de 80 % du salaire médian (1 600 € nets à ce jour) ;
- Une réelle augmentation de la valeur du point d'indice dans la Fonction publique, au moins à la hauteur de l'inflation, et le rattrapage des pertes subies depuis 20 ans (20%) ;
- L'extension des 183 euros nets à tous les salariés du social et du médico-social et ce, sans contrepartie ;
- L'arrêt des suppressions de lits à l'hôpital et la restitution des lits et des services fermés depuis 20 ans, des créations de postes et l'arrêt des fusions d'hôpitaux ;
- L'arrêt des plans de licenciements, le maintien de tous les emplois ;
- L'abandon du projet de réforme de retraite universelle par points et le maintien de tous les régimes spéciaux et du code des pensions civiles et militaires ;
- L'abrogation de la réforme de l'assurance chômage.

#### **CRISE SANITAIRE : NI CONSENSUS SANITAIRE, NI PIEGE DE LA DIVISION**

Le congrès constate que la crise sanitaire a servi de prétexte à une aggravation des conditions de travail en dehors de toutes règles statutaires ou conventionnelles : mise au chômage partiel, télétravail non organisé et subi, emplois précaires, mobilité forcée, ...

A partir du 15 septembre 2021, le "pass sanitaire" a été utilisé comme prétexte pour pouvoir mettre à pied des salariés, sans salaire, sans recours. C'est une attaque sans précédent contre le code du travail, les conventions collectives et les statuts dans la Fonction publique. Le congrès réaffirme son opposition totale à cette dérive répressive ; le gouvernement aurait dû chercher à convaincre plutôt que de contraindre, cherchant à diviser les salariés pour mieux faire passer ses contre-réformes et occulter ainsi sa responsabilité première, permettre à l'hôpital de soigner.

Le congrès dénonce les nombreuses communications qui ont visé à faire porter la responsabilité de la situation sanitaire uniquement aux usagers et fonctionnaires non vaccinés alors même que des lits ont été fermés dans les hôpitaux, ainsi que des services entiers, et que les dispositions n'ont pas été prises, et ne le sont toujours pas, pour accueillir les patients.

Le congrès exige le rétablissement immédiat de tous les personnels suspendus et que les moyens soient enfin donnés à l'hôpital public : réouverture des lits, des services et des hôpitaux fermés, recrutement massif et immédiat de personnels sous statut, et fin de la tarification à l'acte.

Le congrès soutient pleinement la revendication d'un agent ou salarié pour un résident en EHPAD.

Conscient des conséquences sociales et sanitaires liées à la pandémie, le congrès exige des mesures financières pour y faire face, à commencer par le maintien des emplois et l'augmentation des salaires.

### **LES SALARIES N'ONT PAS A PAYER LE « QUOI QU'IL EN COUTE » Augmentation générale des salaires !!**

Alors que les prix flambent, le pouvoir d'achat s'effondre. Le Président de la République a organisé la paupérisation des travailleurs, mais a fourni aux entreprises des solutions d'économies sur les salaires (activité partielle), et des facilités de financement (le prêt garanti par l'État) et ce, sans aucune contrepartie.

Pour l'année 2021, le CAC 40 (qui représente la valorisation des 40 plus grandes multinationales françaises), s'est envolé de 28.85%.

Le Congrès affirme qu'il est possible de modifier la répartition de la valeur ajoutée à la faveur du salariat. Le Congrès considère que les augmentations, certes trop parcellaires, obtenues dans la fonction publique hospitalière ne sont qu'un début, comme celle obtenue sur la valeur du point d'indice dans la Fonction publique (+ 3,5 %). Il souligne que la faiblesse des salaires concerne l'ensemble du salariat. Le congrès fait siennes les revendications du dernier Congrès Confédéral de Rouen en juin 2022, à savoir l'augmentation du SMIC à hauteur de 80 % du salaire médian (1 600 € nets à ce jour), une augmentation générale des salaires, pensions, retraites et minimas sociaux, et l'augmentation significative du point d'indice pour les fonctionnaires.

Le congrès revendique, pour le privé, la transformation en CDI et à temps plein de tous les salariés employés en contrat précaires. Dans la fonction publique, il exige un plan de titularisation pour tous les contractuels employés à des fonctions permanentes.

### **DÉFENDRE LES SERVICES PUBLICS, C'EST DÉFENDRE LA RÉPUBLIQUE**

La réforme territoriale et la loi de transformation de la fonction publique démantèlent notre fonction publique garante de l'égalité de droits des citoyens. Elle engendre une restructuration des services de l'État préjudiciable aux fonctionnaires tout en permettant à l'État de se dédouaner de sa responsabilité de garantir un service public de qualité partout en France.

## **Des moyens pour assurer le Service public**

Fermetures de lits hospitaliers, fermetures de classes, fermetures de services, fermetures d'agences d'accueil des assurés sociaux, la pénurie de moyens touche toutes les missions de service public. Le congrès exige de l'État les moyens indispensables aux missions publiques et les recrutements statutaires nécessaires à leur mise en œuvre.

## **Stop à l'uberisation des services publics**

Le congrès revendique le maintien d'une fonction publique de carrière basée sur le triptyque concours/diplôme/catégorie. Il rejette la généralisation de cadres professionnels interministériels et inter-fonctions publiques, prélude d'une fonction publique de métier. Il s'oppose à la contractualisation générale de la fonction publique.

Le congrès condamne la transformation des garanties statutaires des fonctionnaires des trois versants de la Fonction Publique en code de la fonction publique et réaffirme la défense du code des pensions civiles et militaires.

Le congrès réaffirme son attachement au recrutement par concours dans la fonction publique, fondement de l'égalité d'accès des citoyens aux emplois publics et garant de la laïcité comme de l'indépendance et de la neutralité de la fonction publique et de ses agents.

Le congrès rappelle la nécessité de maintenir des statuts particuliers de corps de fonctionnaires de l'État, leurs organismes consultatifs, et les CHSCT. La mise en place prochaine des Comités sociaux, alignés sur les CSE du privé, revient à réduire le rôle et le nombre de représentants syndicaux, à isoler les agents, pour imposer plus facilement les contre-réformes.

## **Défense du baccalauréat**

Le Congrès revendique le maintien du baccalauréat comme examen national avec des épreuves nationales terminales et anonymes. Le Congrès exige donc l'abrogation de la réforme du baccalauréat.

Le Congrès demande l'abrogation de Parcours Sup pour accéder aux études supérieures.

Le Congrès refuse toute précarisation de la jeunesse.

## **Contre l'enseignement immersif dans les écoles publiques**

Le congrès demande le respect de l'avis du Conseil Constitutionnel qui déclare anticonstitutionnel l'enseignement immersif parce qu'il exclut l'enseignement en français dans les écoles.

Le congrès demande l'arrêt des expérimentations immersives dans les écoles publiques.

## **NEGOCIATION COLLECTIVE**

Le Congrès salue l'engagement des militants FO souvent contraints de « négocier le couteau sous la gorge » afin de maintenir les emplois, les salaires et les garanties collectives. Il réaffirme son attachement au respect du paritarisme et à la politique contractuelle. Il condamne toute atteinte à la liberté de négociation. Il rappelle son attachement à la négociation collective de branche, seul niveau permettant de garantir un socle minimum de droits pour tous les salariés d'un même secteur d'activité. Le congrès revendique le respect de la hiérarchie des normes et du principe de faveur. Le congrès revendique la négociation de toutes les grilles conventionnelles rattrapées par l'évolution du SMIC.

Le congrès condamne toutes les tentatives d'entrave à la liberté contractuelle et à la liberté de négociation collective, notamment via le blocage et les retards dans les procédures d'agrément et d'extension des accords et avenants signés.

Le congrès exige l'extension des accords collectifs de branche dans des délais raisonnables.

Il rappelle son attachement indéfectible à la liberté de négocier, entravée aujourd'hui par les ordonnances travail.

Le Congrès revendique la totale liberté de désignation des délégués syndicaux.

## **PROTECTION SOCIALE**

Le congrès réitère son attachement à une protection sociale fondée sur les cotisations sociales. Il refuse tout lien entre le financement de la protection sociale et la notion de compétitivité des entreprises.

Le congrès condamne l'attribution des aides publiques distribuées aux entreprises sans contrepartie et sans contrôle. Il rappelle son opposition à toutes formes d'exonérations de cotisations sociales qui mettent le salaire différé en péril, affaiblissant ainsi le financement de la Sécurité Sociale, seul modèle qui permet aux salariés et à leur famille d'être solidairement couverts contre tous les aléas de la vie et de bénéficier de prestations d'assurance et non d'assistance.

Rappelant qu'une cotisation ouvre des droits alors qu'un impôt impose des devoirs, le congrès s'oppose à la fiscalisation de la Sécurité Sociale opérée par les lois de finances successives. Le transfert à la CADES (Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale) d'une part de la dette liée à la COVID-19 (**136** milliards d'euros) conduit à faire supporter l'essentiel du coût des mesures prises pour faire face à la crise sanitaire sur les salariés et retraités, via la prolongation de la CRDS (Contribution au Remboursement de la Dette Sociale) jusqu'en 2033, alors qu'elle devait s'éteindre en 2024.

Le Congrès s'oppose à toute exonération ou suppression de cotisations qui contribuent à affaiblir financièrement nos régimes de protection sociale collective avec de graves conséquences sur les prestations des assurés sociaux, des retraités et des chômeurs.

Le congrès s'oppose :

- Aux exonérations de cotisations sociales ainsi qu'à tout transfert de cotisations sur la fiscalité ;
- À toute « baisse des cotisations payées par les salariés au prétexte de défendre « le pouvoir d'achat » dans le cadre d'un pacte de solidarité ;
- Au transfert de la solidarité ouvrière à des organismes privés.

## **RETRAITES**

Le congrès s'oppose à tout recul de l'âge de départ à la retraite (âge légal, âge pivot ou d'équilibre, durée de cotisation).

Le congrès exige l'abandon définitif du projet de régime unique de retraite et le maintien du régime général et des régimes particuliers, ainsi que celui du Code des pensions civiles et militaires.

Le Congrès se félicite de ce que la mobilisation de 2019-2020 contre la réforme systémique ait contraint le gouvernement à suspendre la mise en place de son projet. Des mois gaspillés dans des concertations visant à paralyser les syndicats ont ainsi été balayés par nos appels unitaires à la grève et à la manifestation.

Le Congrès se prononce pour une réaction immédiate, dans l'unité la plus large possible, si le gouvernement réactivait son projet destructeur de réforme des retraites.

Le Congrès revendique un véritable minimum vieillesse pour tous, quel que soit le parcours professionnel.

### **ASSURANCE CHOMAGE**

Le Congrès dénonce la contre-réforme du régime d'Assurance chômage du gouvernement. Elle se traduit par un durcissement des règles d'indemnisation pour les chômeurs, par un bonus-malus restreint pour les employeurs qui ont recours aux contrats courts et une remise en cause du paritarisme.

Avec la Confédération, le Congrès conteste l'ensemble de ces mesures et dénonce une politique de sanction des demandeurs d'emploi les plus précaires.

Le Congrès demande l'abrogation du décret réformant l'assurance chômage et se félicite de l'action de la confédération devant le conseil d'état pour y parvenir.

### **PREPARATION DU RAPPORT DE FORCE INTERPROFESSIONNEL POUR FAIRE ABOUTIR LES REVENDICATIONS**

Le congrès considère que ni les salariés ni leurs organisations syndicales ne peuvent accepter davantage que les emplois, les salaires et les garanties collectives soient systématiquement sacrifiés au motif de la crise sanitaire pendant que des milliards d'euros sont déversés, à guichets ouverts, dans la trésorerie des grandes entreprises sans aucune contrepartie ou obligation. De même, les salariés et leurs organisations syndicales ne peuvent accepter davantage que les réformes des retraites et de l'assurance chômage restent à l'ordre du jour. L'heure est à la préparation urgente du rapport de force interprofessionnel.

Le 31<sup>ème</sup> congrès de l'UD FO 64 réaffirme que la revendication demeure le moteur du progrès, et que la négociation et l'action passent par l'établissement du rapport de force.

Déterminé à défendre les droits et garanties des salariés du privé et du public, le congrès appelle à combattre les contre-réformes destructrices de droits sociaux et à amplifier la mobilisation interprofessionnelle.

A cette fin, le 31<sup>ème</sup> congrès de l'UD FO 64 appelle l'ensemble des structures, syndicats et sections syndicales FO à réunir leurs instances et leurs adhérents, à tenir les salariés le plus largement informés, en allant à leur rencontre, en les réunissant, à établir avec eux les cahiers de revendications, à les faire connaître et à les porter avec détermination auprès de leurs interlocuteurs sociaux.

### **EN AVANT POUR RASSEMBLER, RÉSISTER, REVENDIQUER, RECONQUÉRIR !!**

**Votée à l'unanimité (moins 1 abstention)**